

Info CGSLB

CP 309 (Sociétés de bourse) - Protocole d'accord 2015/2016

1. Sécurité d'emploi :

Les employeurs maintiennent leur engagement.

2. Outplacement :

Au sein de Startfin : Signature de deux contrats avec Right Management : l'outplacement de groupe et l'outplacement individuel.

3. Pouvoir d'achat :

- Les barèmes sectoriels sont relevés de 0,50% au 1er janvier 2016.
- La CCT sectorielle sur les éco-chèques a été conclue pour une durée indéterminée le 24/6/2015.

4. Congés extralégaux :

1 jour de congé supplémentaire chaque année et également suppression du maximum de 5 jours de congé pour ancienneté.

5. Trajet domicile – lieu de travail :

Remboursement à 80% des frais de transport publics, sauf pour les personnes disposant d'une voiture de société.

6. Création d'un Fonds de formation syndical

7. Formation : Prolongation des accords au sein de Startfin.

8. RCC et crédit-temps :

Des CCT sectorielles RCC à 60 ans jusqu'au 31/12/2017 et crédit-temps à 55 ans ont été conclues le 24/6/2015 conformément à la CCT n° 118 du CNT.

Votre Liberté Votre Voix

